BARÈME DE COTISATIONS 2026

ARMATEURS FRET

LA COTISATION SE COMPOSE :

01

PARTIE FIXE

Égale à 590 €

+

02

PARTIE VARIABLE

Calculée sur les Tkm réalisées par l'ensemble de la flotte de l'entreprise

Pour toutes les marchandises à l'exception des trafics de conteneurs :

- 0,190 € le taux unitaire jusqu'à 100 000 Tkm
- 0,183 € le taux unitaire de 100 à 250 000 Tkm
- 0,169 € le taux unitaire de 250 à 400 000 Tkm
- 0,159 € le taux unitaire de 400 à 550 000 Tkm
- 0,149 € le taux unitaire de 550 à 700 000 Tkm
- 0,141 € le taux unitaire au-delà de 700 000 Tkm

Pour les trafics conteneurs :

Il est fait application pour chaque tranche ci-dessus d'un taux équivalent à 50 % des taux ci-dessus au-delà de 700 000 Tkm.

Ne pouvant pas descendre au-dessous de 456 €